



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

police et gendarmerie

Question écrite n° 73038

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le sous-armement des forces de l'ordre en général, face aux nouveaux défis terroristes. En effet, ces derniers ont aujourd'hui déployé tout un arsenal d'armes de guerre, reposant notamment sur l'acquisition de kalachnikovs ou bien même de lance-roquettes. En réponse, les policiers disposent de pistolets automatiques, de quelques fusils ou carabines bien souvent dépassés. On le voit bien, à chaque coin de rue, les bâtiments publics, les plus susceptibles d'être des cibles, sont insuffisamment protégés, faute d'équipements. Bien sûr, il ne s'agit pas de militariser à outrance le pays. Mais force est de constater aujourd'hui la mise en péril de nos agents dans un contexte de tension. Il convient d'équiper les policiers et les gendarmes à la hauteur des enjeux de sécurité. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser l'état de sa réflexion et ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Pour faire face aux nouvelles menaces, à la demande du ministre de l'intérieur, les directions générales de la police et de la gendarmerie nationales ont engagé un plan de modernisation de leurs armes et effets de protection. Ce plan a consisté en des acquisitions urgentes réalisées dans le cadre du plan de lutte anti terroriste (LAT) et des renouvellements de plus long terme. Dans le cadre du plan LAT, les forces ont été dotées très rapidement des compléments d'équipement leur permettant de faire face à la nouvelle situation. Pour améliorer la protection des policiers et des gendarmes près de 4 700 gilets pare-balles lourds ont été achetés (2 350 par force). Ils sont capables de résister aux tirs des projectiles usuels de fusils de type Kalachnikov. La gendarmerie va acquérir 2 000 pistolets mitrailleurs en calibre 9 mm pour renforcer la capacité de réaction des gendarmes primo-intervenants. Les deux forces ont aussi pu acquérir des matériels technologiques pour faire obstacle à leurs nouveaux adversaires. En complément de ces acquisitions, le directeur général de la police nationale envisage le remplacement du pistolet mitrailleur Beretta en calibre 9 mm qui, bien que très efficace, est une arme déjà ancienne. Le directeur général de la police nationale a également lancé un programme de recherches sur une arme longue de calibre 5,56 mm qui serait destinée à des unités de personnels sélectionnés et formés. Une doctrine d'utilisation des armes de type pistolet mitrailleur en calibre 9 mm et carabine en calibre 5,56 mm est actuellement à l'étude.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73038

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 janvier 2015](#), page 511

Réponse publiée au JO le : [15 décembre 2015](#), page 233